



DESTINATAIRES :	Tous les médecins susceptibles de prescrire une antibiothérapie intraveineuse ambulatoire nécessitant un suivi en clinique ambulatoire de soins infirmiers (CASI)
EXPÉDITEURS :	Linda Mailhot, Coordonnatrice – Soins Courants, Direction des activités hospitalières – Hôpital Anna-Laberge Dr Mitchel Germain, Directeur médical et des services professionnels adjoint – 1 ^{re} ligne
DATE :	Le 12 mars 2026
OBJET :	Recommandation d'utilisation des OIPI pour les prescriptions d'antibiothérapie intraveineuse en ambulatoire

Dans le cadre des suivis cliniques réalisés en ambulatoire, certaines situations ont été observées concernant les prescriptions d'antibiothérapies intraveineuses. Certaines ordonnances se sont avérées parfois incomplètes, difficiles à interpréter ou manquaient d'informations pouvant entraîner des délais dans l'administration des traitements.

Afin de soutenir une prise en charge efficace, sécuritaire et fluide pour les usagers, nous vous encourageons à privilégier l'utilisation des ordonnances individuelles pré-imprimées (OIPI) disponibles lors de vos prescriptions destinées aux services ambulatoires. Ces outils permettent de standardiser l'information et de faciliter la coordination entre les différentes équipes impliquées.

À noter que certaines OIPI prévoient également l'ajout d'un traitement per os (PO) de dépannage en cas de perte ou de compromission de l'accès veineux. Lorsque cette option est appropriée, elle favorise la continuité du traitement, limite les délais d'administration et réduit les déplacements nécessaires des équipes 24/7 au domicile des usagers pour la réinstallation d'un accès veineux.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des OIPI pouvant être utilisées dans les secteurs ambulatoires :

- [OIPI-681 Antibiothérapie intraveineuse ambulatoire](#)
- [OIPI-918 Cellulite infection : Antibiothérapie intraveineuse ambulatoire](#)
- [OIPI-928 Morsure – Antibiothérapie ambulatoire](#)
- [OIPI-929 Infection du pied diabétique – Antibiothérapie intraveineuse ambulatoire](#)

Merci de votre habituelle collaboration.

Dr Mitchel Germain,
Directeur médical et des services professionnels adjoint – 1^{re} ligne